

Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2004/0087(CNS) Procédure terminée
Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'élargissement 2004 Voir aussi 1994/0151(AVC)	
Sujet 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE BROK Elmar	13/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 2640	Date 21/02/2005
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire	

Evénements clés			
22/04/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0292	Résumé
13/09/2004	Vote en commission		
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/10/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0023/2004	
26/10/2004	Résultat du vote au parlement		
26/10/2004	Décision du Parlement	T6-0033/2004	Résumé
21/02/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
	Fin de la procédure au Parlement		

21/02/2005			
06/07/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/0087(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi 1994/0151(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 093; Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 094; Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p1; Traité Euratom A 101-p2; Traité d'adhésion (10 pays) TTE 002-p3; Traité CE (après Amsterdam) EC 071; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1; Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 055; Traité CE (après Amsterdam) EC 133; Traité CE (après Amsterdam) EC 181; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(2004)0292	22/04/2004	EC	Résumé
Document de base législatif complémentaire		08896/2004	03/08/2004	CSL	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0023/2004	20/10/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0033/2004 JO C 174 14.07.2005, p. 0016-0044 E	26/10/2004	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Décision 2006/457 JO L 185 06.07.2006, p. 0021-0021 Résumé

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et la Russie. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Russie de partenariat et de coopération signé en 1994 et entré en vigueur le 1er décembre 1997, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique. Le texte du protocole négocié avec la Russie est joint à la proposition. Outre, les aspects liés à l'adhésion des 10 nouveaux États membres à l'accord lui-même, le protocole comporte certains ajustements techniques liés aux développements institutionnels et juridiques au sein de l'Union. Des protocoles similaires ont été négociés (et doivent être approuvés) avec l'ensemble des pays de l'ex-URSS.?

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'élargissement 2004

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), le Parlement européen approuve la conclusion d'un protocole à l'accord de

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et la Russie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/457/CE, Euratom du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie à l'Union européenne.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Russie de partenariat et de coopération signé en 1994 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 1997, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

L'objet de la présente décision du Conseil et de la Commission est d'approuver un tel protocole conformément à une procédure simplifiée.

Le protocole ainsi approuvé contient également certains ajustements techniques liés aux développements institutionnels et juridiques au sein de l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : Le présent protocole entre en vigueur le même jour que le traité d'adhésion de 2003, sous réserve de l'entrée en vigueur de tous les instruments d'approbation nécessaires. Si tous les instruments d'approbation du protocole n'ont pas été déposés avant le 1^{er} mai 2004, le protocole s'applique à titre provisoire à compter du 1^{er} mai 2004.